

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2004

Présidence : Madame Nathalie SAUGY-ANHORN, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Suzanne ROETHLISBERGER, Pascal BLUM, Bouzid DERRADJI, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Marc GUIGNARD, Daniel HOFMANN, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, Yan ROSSIER, Armand RUDAZ, Bernard SCHALLENBERGER, Jean-François TROYON, Marc-Antoine VIQUERAT, Michel WERKLE.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Suzanne ROETHLISBERGER, Pascal BLUM, Patrick COSANDEY, Marc GUIGNARD, Daniel HOFMANN, Armand RUDAZ, Bernard SCHALLENBERGER, Jean-François TROYON, Marc-Antoine VIQUERAT, Michel WERKLE.

Absents :

Messieurs Jean-Daniel CHAPERON et Peter OTHENIN-GIRARD.

Arrivés après l'appel : Messieurs Bouzid DERRADJI, ainsi que Messieurs Pierre-André MICHOU et Yan ROSSIER qui avaient annoncé leur retard.

* * * * *

Madame la Présidente :

L'appel fait constater que le quorum fixé à l'article 46 de notre Règlement est respecté et je déclare cette séance ouverte.

2. DÉMISSIONS

Datée du 30 novembre 2004, j'ai reçu la lettre suivante de Monsieur le Conseiller Yves THEODULOZ :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le courant du mois de décembre, je partirai exercer mon activité professionnelle à Prague, en République Tchèque, pour une durée d'environ quatre mois. De plus, dans le courant de l'année 2005, je serai certainement encore appelé à effectuer ce type de voyage dans le cadre de mon travail.

En conséquence, je ne pourrai malheureusement plus siéger régulièrement au Conseil communal. Il me semble plus adéquat de laisser ma place à une personne plus disponible à effectuer cette tâche.

Je n'ai été membre du Conseil communal qu'une année. Mais l'orientation que prend en ce moment ma carrière me pousse malheureusement à mettre fin à cette activité prématurément.

Je vous souhaite à toutes et à tous une riche et rebondissante législature 2005 et vous invite à prendre acte de ma démission.

Suivent les salutations d'usage.

En votre nom à tous, je remercie Monsieur THEODULOZ pour tout le travail qu'il a accompli au sein de ce Conseil et de ses Commissions, et lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Il sera procédé à son remplacement au point 3 de notre ordre du jour.

* * * * *

Datée du 1^{er} décembre 2004, j'ai reçu la lettre suivante de Madame la Conseillère Claudine GIROUD :

Madame,

Comme je pars terminer ma formation à l'étranger, je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil communal et ce, depuis le 1^{er} janvier 2005. J'ai été très heureuse de faire partie de ce Conseil.

Je vous prie d'agr er, Madame, mes salutations respectueuses.

En votre nom   tous, je remercie Madame Claudine GIROUD pour tout le travail qu'elle a accompli au sein de ce Conseil et de ses Commissions, et lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Il sera proc d    son remplacement lors de notre Conseil du 3 f vrier 2005.

* * * * *

Dat e du 3 d cembre 2004, j'ai re u la lettre suivante de Monsieur le Conseiller Armand RUDAZ :

Madame la Pr sidente,

Ayant diminu  mon activit  professionnelle, je serai de plus en plus absent d'Yverdon-les-Bains et je pr f re laisser ma place   des forces plus jeunes et plus assidues. Je vous prie donc de prendre note de ma d mission du Conseil communal pour fin 2004.

J'ai toujours suivi avec beaucoup d'int r t les d lib rations du Conseil et pris part avec plaisir   la bonne marche du m nage communal.

Madame la Pr sidente, je vous souhaite, ainsi qu'  tous mes coll gues du Conseil, une bonne suite de vos travaux et vous pr sente mes vœux les meilleurs pour la nouvelle ann e.

Je prends acte de cette d mission et j'adresse mes sinc res remerciements   Monsieur Armand RUDAZ qui si ge depuis 1986 au sein de notre Conseil.

En votre nom   tous, je remercie Monsieur Armand RUDAZ pour tout le travail qu'il a accompli au sein de ce Conseil et de ses Commissions, particuli rement   la Commission des affaires immobili res. Il a  galement fait partie, pendant de nombreuses ann es, du Bureau  lectoral, en charge du vote des malades. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Il sera  galement proc d    son remplacement lors de notre Conseil du 3 f vrier 2005.

3. ASSERMENTATIONS

Madame la Présidente :

Afin de remplacer Madame la Conseillère Josette FLACTION, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Bouzid DERRADJI, physiothérapeute, né en 1953, domicilié à l'avenue Haldimand 26, premier des viennent ensuite du parti Socialiste.

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Yves THEODULOZ, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Pierre-François BRAND, chef de projets, né en 1970, domicilié à la place Pestalozzi 4, deuxième candidat de la quatrième liste complémentaire du parti Solidarité & Ecologie.

Je demande à Messieurs Bouzid DERRADJI et Pierre-François BRAND de bien vouloir s'approcher de la table pour prêter serment et je prie l'assemblée de se lever.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du serment, qui se trouve à l'article 6 du Règlement. Elle prie Messieurs Bouzid DERRADJI et Pierre-François BRAND de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de leur nom.

Monsieur Bouzid DERRADJI : «Je le promets»

Monsieur Pierre-François BRAND : «Je le promets»

Madame la Présidente :

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

En date du 6 décembre 2004, j'ai reçu un courrier de Monsieur Marcel DESPLAND, qui me fait parvenir une copie d'une lettre adressée à Monsieur le Syndic. Je laisse ce courrier sur ma table, au cas où vous souhaitez le consulter.

* * * * *

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Madame Valérie JAGGI
- Une motion de Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN
- Une question de Monsieur Vassilis VENIZELOS
- Une question de Monsieur Albert MARTIN

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la Présidente :

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à présenter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

6. PRÉAVIS NO 37/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 680'000.- :

A) POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION, D'UNE SONORISATION AINSI QUE LE REMPLACEMENT DE L'ÉCRAN DE PROJECTION ET DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ET D'ENTRETIEN AU THÉÂTRE BENNO BESSON,
 B) POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU PIANO DE CONCERT À L'ÉCHANDOLE, ET POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE MÉDIATHÈQUE À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE. (MADAME FABIÈNE GOGNIAT LOOS, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Fabienne GOGNIAT LOOS ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Fabienne GOGNIAT LOOS, Marie-Louise HEFTI, remplaçant Monsieur Laurent GABELLA, Sarah SCAPERROTTA, Françoise WEISSBRODT, Guy ANGELOZ, Raymond GUYAZ et Claude JACCARD.

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 amendé : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 amendé : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 :

Monsieur Gérard JUNOD :

Je ne conteste pas, à priori, l'acquisition d'un piano pour l'Echandole. Seulement, j'ai la désagréable impression qu'on nous demande un chèque en blanc pour cet achat, tant le préavis que le rapport de la Commission me paraissant lacunaire. En effet, le rapport de la Commission mentionne : « *le regret de la Commission de ne pas avoir sous les yeux diverses offres chiffrées* ». Entre autre, le montant de la reprise de l'ancien piano Petrof n'est pas mentionné.

Que veut-on acheter comme piano ? Est-ce un piano droit ou un piano à queue ? La Municipalité peut-elle donner quelques renseignements sur cet achat ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Effectivement, nous n'avons pas demandé d'offre pour un nouveau piano à l'Echandole, car c'est une opération assez délicate et qui peut être relativement longue pour trouver le piano qui convienne à la salle où on veut le mettre et à un prix qui soit acceptable.

Ce que je peux vous dire, c'est que les pianos neufs de dimension qui pourrait convenir comme le piano Fazioli du TBB que vous connaissez peut-être, qui mesure 228 centimètres, n'est pas un piano à queue ou demi-queue, c'est en centimètres que cela se calcule. Ce piano coûte, neuf, Fr. 88'000.- et le Steinway qui est à l'Aula Magna et qui mesure 212 centimètres coûte, neuf, Fr. 90'000.-.

Le piano que l'on souhaite acquérir pour le théâtre de l'Echandole est un piano d'occasion, ce qui explique le coût moindre, car on estime que l'on peut trouver d'excellents pianos pour un prix maximal de Fr. 50'000.-. On espère donc trouver un piano meilleur marché et on va tout mettre en œuvre pour que cela soit le cas, mais il faut que ce soit un piano de bonne qualité, pas trop vieux et en bon état.

Je peux encore vous dire qu'il est envisagé et souhaité de vendre le piano Petrof qui nous pose des problèmes, car on peut encore le vendre à un intéressé qui souhaiterait le remettre en état, étant donné qu'il y a des amateurs pour ce type de pianos. Tant mieux si on arrive à le vendre pour quelques milliers de francs, mais il n'y a rien de moins sûr et c'est pour cela qu'on n'a pas voulu l'inclure dans le préavis en diminution de la dépense, pour éviter de donner de faux espoirs.

Monsieur Gérard JUNOD :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. J'espère qu'on arrivera à trouver un accord entre les centimètres et le prix. Il semblerait que ce soit plus les centimètres que la forme du piano qui compte.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Est-ce qu'on s'est posé la question de savoir si les problèmes ne venaient pas de la situation de cette cave qui est humide et est-ce qu'on ne risque pas de refaire des frais à cause de cela ? Ne serait-il pas judicieux de louer un piano qui ne resterait pas constamment à l'humidité ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'apporte deux réponses à cette question.

Tout d'abord, les problèmes que nous avons rencontrés avec ce piano ne proviennent absolument pas du lieu où il est installé. Les conditions sont ce qu'elles sont, mais elles sont acceptables pour un piano, d'après les spécialistes. Le problème vient, comme le dit le préavis, d'une question de rénovation qui n'a pas été très heureuse, qui a coûté assez cher. On s'est posé la question de savoir s'il fallait reprendre cette rénovation, ce qui aurait été possible. Vu la qualité plus que douteuse de la première rénovation et le peu d'assurance qu'on avait qu'une nouvelle rénovation nous permette d'atteindre l'objectif d'avoir un piano acceptable, il a été décidé d'en acquérir un nouveau. C'est essentiellement ce problème-là qui se pose.

Ensuite, quant à savoir s'il faut louer un piano à chaque utilisation, cela n'est guère possible. Ce sont des pianos qui sont lourds et difficiles à déménager. Il faut chaque fois faire appel à des déménageurs et ce n'est pas bon du tout pour un piano que de le déménager souvent et là, nous avons tout de même des utilisations extrêmement régulières de cet instrument. La seule solution viable est d'en acquérir un nouveau pour l'Echandole, tout comme il y en a pour l'Aula Magna, pour le Théâtre Benno Besson ou encore pour le Temple, chaque lieu de concerts ayant son piano.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'ose espérer que la rénovation pour laquelle nous avons payé les Fr. 13'000.- a été faite par un spécialiste. J'espère que ce ou ces nouveaux spécialistes qui trouvent que les caves de l'Echandole sont suffisamment bonnes pour un piano, sont meilleurs que ce premier spécialiste !

La parole n'est plus demandée et **cet article no 4 est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 5 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 6 :

Monsieur Pascal FER :

La culture est un élément essentiel dans notre société. Dans ce cadre, le respect de la propriété intellectuelle permet aux artistes de vivre de leur art.

En créant une médiathèque, nous mettons en péril leurs conditions d'existence. En effet, médiathèque veut dire support électronique et qui dit support électronique implique immédiatement le piratage. Ce piratage a plusieurs effets pervers ; d'abord, il prive directement les artistes de leur ressource existentielle ; ensuite, il menace la survie des producteurs, de musique classique et de documentaires entre autres, producteurs qui, si ce n'est dans les chiffres rouges, sont à la limite de la viabilité pour leur entreprise. Et pour finir, en réduisant les droits d'auteur, il faudra augmenter le poids du mécénat, donc des dépenses publiques.

En raison de ce qui précède, bien que je me demande s'il ne faudrait pas simplement refuser cet article, afin de nous éviter de devenir complices d'actes malveillants et de nous éviter toute hypocrisie lors de futures décisions de mécénat, je demande ce qui sera concrètement entrepris pour lutter contre le piratage des supports d'une éventuelle médiathèque.

Monsieur Christian PAULI :

Mon intervention est un peu le contre-pied de celle que nous venons d'entendre de la part de Monsieur FER.

Le projet de compléter la Bibliothèque publique par l'aménagement d'une médiathèque est une excellente idée que je soutiens.

J'ai néanmoins quelques questions pratiques à la Municipalité et elles ont justement trait finalement aux droits d'auteurs :

- Chacun sait que les DVD et autres supports audio ou vidéo du commerce sont réservés à un usage strictement privé. Quelles sont les modalités à régler pour avoir l'autorisation de les mettre en location ?
- Quel est le montant de la taxe sur les droits d'auteurs, s'agit-il d'un forfait ou le montant à payer dépend-il du nombre de disques à disposition, ou encore est-il fixé en fonction du nombre réel de locations ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je vais d'abord répondre à la première question.

Il faut savoir que les bibliothèques publiques sont de plus en plus nombreuses à offrir à leurs lecteurs, si on peut encore les appeler ainsi, à leurs visiteurs, une palette de choix qui va de plus en plus dans le multimédia, donc disques DVD, CD, audio, etc., cela pour correspondre aux attentes de ce public. On sait par exemple qu'à la Bibliothèque cantonale et universitaire, de très nombreux prêts viennent de cette section-là et qu'il faut très régulièrement réserver les titres pour pouvoir les obtenir, car ils ne sont jamais dans les rayons. C'est donc une évolution, qu'on peut souhaiter ou pas, mais qui est là et qu'il faut essayer de suivre pour éviter que la Bibliothèque n'offre que des livres - « que », car je suis un grand lecteur et ce n'est pas un problème - mais s'adapte aux besoins, aux choix du lecteur, du visiteur.

Cela étant, il se pose évidemment la question des droits d'auteur. Ce n'est pas la Bibliothèque d'Yverdon-les-Bains qui va régler ce problème-là, bien entendu. Je crois que ce problème de piratage est un problème général dans le monde entier aujourd'hui. On peut facilement copier un CD, un DVD et ces supports ne sont pas protégés, donc n'importe qui, ayant acheté un CD ou un DVD dans le commerce, peut en faire une ou plusieurs copies par la suite, et personne ne pourra rien y faire, me semble-t-il.

De même à la Bibliothèque publique, nous ne pourrons rien faire là-contre. Il faut savoir que les choix que nous ferons en matière de type de CD ou de type de films, ou de multimédia, seront des choix documentaires, par exemple de films faisant partie du répertoire classique, donc des éléments, des documents que l'on ne peut pas forcément trouver facilement dans le commerce. C'est donc une offre pour des gens particulièrement intéressés, qui cherchent de la documentation, plus que pour des gens qui ont envie de pirater des documents ou d'en faire un commerce illégal.

C'est ce que je peux vous répondre. Il n'y a donc rien de concret qui peut être fait pour lutter là-contre et de nombreuses bibliothèques offrent aujourd'hui ce genre de supports.

Je rebondis et j'essaie de suivre avec la question de Monsieur le Conseiller PAULI.

Je n'ai pas les réponses précises à vos questions. Toutes les bibliothèques le font, il n'y a pas de problèmes particuliers, mais un certain nombre de règles à suivre et qui seront suivies dans le cadre de la Bibliothèque, comme dans le cadre d'autres bibliothèques. Nous n'allons pas nous mettre dans l'illégalité par rapport au dispositif légal actuel et nous allons effectivement respecter les règlements et les lois dans le domaine des droits d'auteurs.

Monsieur Christian PAULI :

En fin de compte, ma question n'était pas de savoir si on allait se mettre dans l'illégalité ou pas. Je pense bien que la réponse est non et que tout ce qui doit être fait sera fait.

Par contre, votre réponse me surprend un peu, dans la mesure où derrière cette demande, il y a un budget, il y a des frais et il me semble que d'avoir une évaluation de ce genre de frais fait partie du minimum de choses à savoir. Accessoirement, ce chiffre aurait dû figurer dans ce préavis et les modalités, me semble-t-il, auraient dû faire partie de l'étude préalable avant de proposer une telle chose. Je ne doute pas que vous allez faire cette étude-là, que le prix d'abonnement multimédia, abonnement complet à la Bibliothèque, sera établi en fonction des frais effectifs, mais il me semble que ces questions-là se posent en amont d'une proposition et non pas après coup. Merci.

Monsieur Pascal FER :

Monsieur le Municipal, votre réponse ne me satisfait pas. Comme j'ai cité les problèmes de complicité et d'hypocrisie à l'avenir, je propose de refuser l'article 6.

La parole n'est plus demandée et **cet article no 6 est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 7 : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce **préavis no 37 amendé** est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'installation d'un système de ventilation, d'une sonorisation ainsi que le remplacement de l'écran de projection **et des chaises du foyer**, ainsi que divers travaux d'aménagements et d'entretien au Théâtre Benno Besson;

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de **Fr. 604'400.-** lui est accordé à cet effet;

Article 3 amendé : La dépense nette sera imputée aux comptes no :

- 3'102 « rénovations TBB – URBAT – Ventilation et chauffage », par Fr.490'000.-, amortis en 10 ans ;
- 6102 « rénovations TBB – URBAT – Sonorisation, écran **et chaises** » par **Fr. 114'400.-**, amortis en 10 ans ;

Article 4 : Un crédit d'investissement de Fr. 50'000.- est accordé à la Municipalité pour l'acquisition d'un nouveau piano de concert à l'Echandole.

Article 5 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6103 « Piano Echandole » et amortie en 10 ans.

Article 6 : Un crédit d'investissement de Fr. 48'000.- est accordé à la Municipalité pour la création d'une médiathèque à la Bibliothèque publique.

Article 7 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6150 « Médiathèque » et amortie en 3 ans.

7. PRÉAVIS NO 34/04 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2005 (MONSIEUR ROLAND FAVRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Roland FAVRE ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

Madame la Présidente :

Je vous prie de prendre votre budget à la page 1. Nous allons parcourir les différents comptes et je vais vous lire les têtes de chapitres.

Si vous souhaitez intervenir, vous voudrez bien vous manifester en levant la main et en précisant le numéro du compte sur lequel vous souhaitez intervenir.

1 ADMINISTRATION GENERALE
101 Municipalité
103.3185 Honoraires et frais d'expertises

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Au compte no 103.3185 « Honoraires et frais d'expertises », on voit Fr. 58'000.-. Dans les explications, on note un mandat pour HEG, Haute Ecole de Gestion. Pourrait-on en savoir un peu plus ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous l'avez certainement appris par la Presse, le Conseil d'Etat étudie la possibilité de regrouper, sur un site unique, la Haute Ecole de Gestion et la Haute Ecole d'Ingénieurs. Une des possibilités serait de regrouper ces deux écoles à Yverdon-les-Bains et nous avons prévu un poste de Fr. 25'000.-, en vue d'éventuelles négociations qui seraient à conduire entre le Conseil d'Etat et la Ville, dans la perspective du transfert de cette école à Yverdon-les-Bains.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

2 FINANCES
190 Centre informatique
190.3189 Maintenance site Internet

Monsieur Pascal FER :

Un rapide examen du site Internet de la Commune montre qu'il contient environ 150 pages. Si chaque page était mise à jour, ce qui me semble loin d'être le cas, cela représente quelque Fr. 267.- par page, ce qui me paraît également bien élevé pour de la maintenance.

N'est-il pas possible de réduire ces frais d'un côté, et d'affecter les économies ainsi faites à une refonte du site, de le rendre plus convivial, pour l'orienter vers les citoyens et leurs besoins, plutôt que de répondre au désir de l'administration de vouloir se présenter en vitrine ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Le vœu de Monsieur FER va être exaucé puisqu'une partie du budget de cette année 2004, ainsi qu'une grande partie du budget pour l'année 2005 pour le site Internet, vont être affectées à sa restructuration complète.

Il est vrai qu'il y a beaucoup d'informations, dont la plupart sont tout de même à jour, je vous rassure, mais c'est vrai que ces diverses informations sont difficilement accessibles pour le non-initié. Nous allons donc revoir l'ensemble de ce site Internet pour le rendre plus convivial et pour que l'information qui y est contenue soit plus accessible à l'internaute et au public.

Monsieur Pascal FER :

Je remercie Monsieur le Municipal. J'espère que ce site sera visitable.

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'ose suggérer à la Municipalité de faire un appel d'offres pour cette restructuration, parce qu'actuellement, il y a de nombreuses sociétés qui offrent des propositions Internet, ceci afin d'essayer de voir si on peut faire jouer la concurrence et qu'on ne fasse pas forcément confiance à la même société. Je vous remercie.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**230 Subventions diverses
230.3653 Subvention Canal NV**

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je me réfère au compte 230.3653 « Subvention Canal NV ». J'ai le souvenir que lors d'une précédente discussion sur les subventionnements de Canal Nord Vaudois, il avait été admis, ou tout au moins envisagé, de baisser successivement les subventions à cette institution. Or, je constate que le montant est toujours de Fr. 135'000.-. Y a-t-il une raison pour laquelle on ne diminue pas les subventions ?

Ma deuxième question est la suivante : sauf erreur, Monsieur le Municipal en charge du dossier avait pris son bâton de pèlerin pour aller frapper à la porte des autres communes, pour voir si elles pouvaient participer au subventionnement de cette télévision. Qu'en est-il de cette démarche ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le budget 2002 comportait la somme de Fr. 150'000.- ; celui de 2003, sur ma proposition, avait été fixé par le Comité directeur de CNV, à Fr. 135'000.-, soit une baisse de 10%. En 2004, nous avons reconduit Fr. 135'000.-, mais on aurait voulu descendre encore ce chiffre, je vous expliquerai pourquoi. Pour 2005, on a remis Fr. 135'000.-, pour la même raison.

En effet, en début de législature, nous avons, le Directeur de CNV et moi-même, fait la tournée des « popotes ». On a visité une trentaine de communes, avec un succès mitigé. Là-dessus, nous avons contacté les préfets et nous sommes allés à la séance au cours de laquelle tous les syndics sont réunis, pour vendre Canal NV. Nous avons visité la préfecture d'Orbe en 2002, avec le mandataire qui était Télécity. Cette année, nous avons remis la visite aux districts de Grandson et d'Yverdon.

A ce jour, nous avons Fr. 65'000.-, voire Fr. 70'000.- avec la promesse qui nous est parvenue la semaine dernière, de contributions des communes extérieures à Yverdon. Le budget de CNV étant d'environ un million, on doit arriver au quart de subventions des communes, raison pour laquelle nous n'avons pas voulu proposer de descendre encore la contribution d'Yverdon, mais nous sommes en contact permanent avec toutes les communes qui sont rattachées et câblées CNV, pour augmenter cette part communale des autres communes à, je l'espère, Fr. 115'000.-, afin d'arriver à ces Fr. 250'000.-, soit le quart du budget.

Effectivement, CNV a des difficultés, comme depuis de nombreuses années, de trésorerie et de liquidité ; cela ne sert à rien de se mettre un auto goal en baissant pour rembourser plus tard des dettes. Dans la mesure du possible et avec la ferme volonté, je préférerais que la Commune d'Yverdon-les-Bains descende encore une fois de 10%, voire plus, pour arriver à Fr. 120'000.-, ce qui montrerait aux autres communes qu'elles doivent participer à cet effort régional et qu'elles doivent participer à ce financement.

On est dans le bon chemin, mais on n'est pas à la hauteur de nos espérances. J'espère vous avoir répondu, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et je le remercie de continuer ses efforts pour essayer de trouver des subventionnements.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**3 BATIMENTS ET URBANISME
157 La Marive**

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

En 2003, la Municipalité nous promettait des mesures énergiques pour aménager la gestion de la Marive et au budget 2005, nous constatons que les prévisions ne sont pas très réjouissantes : Fr. 2'336'400.- de charges pour Fr. 346'400.- de revenus, cela correspond à peu près à un coût de fonctionnement de Fr. 5442.- par jour.

Compte tenu de la situation, quelle mesure énergétique la Municipalité entend-elle prendre et, question ou suggestion : pourquoi la Municipalité n'organise-t-elle pas un loto pour remplir les caisses communales ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

En tant que Président de la Commission de promotion et de gestion de la Marive, je vais répondre, mais je ne vais pas répondre aux aspects gestion du bâtiment.

Il y a des coûts incompressibles, Monsieur le Conseiller VENIZELOS et ils apparaissent très clairement. Il s'agit des intérêts et de l'amortissement sur la dette qui a été contractée pour construire ce bâtiment, soit Fr. 1'370'000.-, si mes calculs sont bons. Cela représente déjà 60% ou les deux tiers du coût de la Marive.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas améliorer son rendement, si on peut parler de rendement. On fait des efforts pour concentrer les utilisations, c'est-à-dire ouvrir le plus possible la Marive à d'autres utilisateurs que les sociétés locales, sans les évacuer du bâtiment, il ne s'agit pas du tout de cela. Il s'agit de trouver des solutions pour qu'on puisse faire de la Marive un véritable outil de promotion de la Ville et aussi améliorer sa rentabilité. Vous savez que les utilisateurs extérieurs paient plus cher la Marive que les sociétés locales.

C'est dans ce sens-là que nous poursuivons les efforts dans la Commission de promotion et de gestion de la Marive, que nous essayons de trouver de nouveaux clients, de nouveaux marchés, pour qu'elle soit le mieux utilisée possible, sachant qu'elle est déjà utilisée plus de 170 jours par année, montage, démontage, utilisation et manifestations comprises. Les chiffres montrent bien qu'on a une progression des recettes, au fil du temps. On voit qu'il y a quelques années, elles étaient de l'ordre de Fr. 200'000.- à Fr. 250'000.- et on est aujourd'hui autour de Fr. 350'000.-. C'est déjà mieux, mais ce n'est pas encore équilibré. Cela ne le sera probablement jamais, mais on va dans ce sens-là.

**157.4271 Recette des locations
157.3011 Traitements**

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Sur le même sujet, je suis bien conscient qu'il y a des chiffres incompressibles ; par contre si on compare les rentrées, les recettes des locations, elles sont budgétées à Fr. 290'000.-, alors que les traitements et salaires du personnel, sans parler des charges sociales, se montent à pratiquement Fr. 100'000.- de plus que ces recettes. Je trouve cela parfaitement déséquilibré et trouve aussi qu'un budget devrait montrer la voie, la direction dans laquelle on veut aller. Si on a un réel souci de rentabiliser cette Marive, c'est dans un budget qu'on devrait le faire passer et mettre non seulement Fr. 290'000.-, mais un peu plus pour les recettes.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je ne veux pas allonger sur le sujet, mais il faut être conscient que la Marive est une installation, une salle qui a été voulue, créée, construite, avant tout pour les sociétés locales de cette Ville, c'est un choix que les autorités politiques ont fait à l'époque, qui n'a pas été remis en cause, la votation ayant été unanime à ce moment-là.

Ces sociétés locales bénéficient de tarifs préférentiels, ce qui est tout à fait normal, sans quoi elles ne pourraient pas, tout simplement, se payer cette salle-là. Elles paient environ Fr. 1'000.- par utilisation, par jour, ce qui est évidemment loin de correspondre aux frais qu'occasionnent la Marive quotidiennement, mais c'est une volonté, une forme d'aide aux sociétés locales qu'on a choisi de faire et de maintenir tel quel. Il n'est pas, ou peu envisageable, de travailler sur ce plan-là.

Le seul volant de manœuvre que nous avons, c'est effectivement d'aller vendre, comme je l'ai dit, la Marive à l'extérieur et cela est une opération de longue haleine et n'a pas d'effet direct sur le budget. On espère qu'à long terme, on arrivera à en faire une salle qui aura d'autres utilisations, mais on ne peut pas directement agir sur le compte des recettes de locations, cela étant dû à l'utilisation principale, je le répète, par les sociétés locales.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**344 Bâtiments HLM
344.3141.01 Entretien-rénovations
344.4803 Prélèvement au fonds de rénovations**

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'ai une question concernant les comptes 344.3141.01 et 344.4803. Je constate que le montant correspondant au compte « Entretien-rénovations » est exactement le même que celui qui correspond au compte « Prélèvement au fonds de rénovation ».

Ma question commence donc par une observation, car je trouve assez bizarre qu'on mette les entretiens et les rénovations à la même place, étant donné que l'entretien est quelque chose de courant, qui ne devrait pas demander un prélèvement à un fonds, mais bien la rénovation.

Ce que j'aimerais savoir, c'est, dans le compte « Entretien rénovations », quelle est la part due à l'entretien, quelle est celle due aux rénovations, et pourquoi les deux montants sont identiques ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, ce compte « Entretien-rénovations » concerne, vous l'aurez compris, les bâtiments Léon-Jaquier, Sous-Bois et Bullet 3. On trouve dans ces comptes, avant tout des travaux de réfections d'appartements et de dépannage. Il faut voir par là des travaux de Fr. 10'000.- à Fr. 15'000.- par bâtiment. Le détail peut vous être transmis si vous le souhaitez, mais c'est prévu ainsi.

Pour ce qui est du mécanisme qui consiste à prélever cette somme sur le fonds de rénovation, celui-ci avait fait l'objet de la Communication C/6, suite à une intervention de Monsieur le Conseiller BLUM. Dans cette Communication, nous avons expliqué pourquoi la Municipalité prélevait ces sommes correspondant aux travaux de rénovations et d'entretien dans un fonds idoine. C'était pour essayer de lisser le compte d'exploitation annuel et de ne pas diminuer l'effort sur ces travaux de rénovation. Ce fonds de rénovation HLM comprend, sauf erreur, à l'heure actuelle, Fr. 1'800'000.-, situation au moment de la rédaction de la communication C/6. Il est là précisément pour effectuer ces travaux. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je n'interviens pas précisément sur les bâtiments HLM, mais sur différentes rubriques qui se répètent dans « Bâtiments et urbanisme », les rubriques « Energie ». Lorsqu'on se penche sur ces rubriques « Energie » des différents bâtiments communaux, nous remarquons une augmentation entre les comptes 2003 et le budget 2005 pouvant aller parfois jusqu'à 7%. Cet écart est sans doute lié à l'augmentation du prix de l'énergie, mais je pense qu'il y a certainement d'autres moyens pour améliorer la situation.

Ma question est la suivante : La Municipalité envisage-t-elle l'adoption de mesures pour améliorer la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Effectivement, la question est intéressante. Concernant l'électricité, on ne peut pas dire qu'il y a une augmentation, la tendance est plutôt à la baisse. En revanche, sur le tarif du gaz, qui suit un peu les tarifs du pétrole, on peut s'attendre à des augmentations. Le budget est prudent et prévoit peut-être des montants globaux concernant tous les bâtiments communaux, qui pourront faire face à ces augmentations de tarifs, surtout sur le gaz.

Ce qu'il faut dire aussi, c'est que la Municipalité, par le biais d'un audit qu'elle est en train de mener avec Bio-Eco, regarde dans quelle mesure, sur certains bâtiments, notamment au Collège Léon-Michaud, on pourrait faire des économies d'énergie. On en est aux études et la mise en application se fera par le biais d'un crédit d'investissement, notamment sur le Collège Léon-Michaud.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**35 Bâtiments administratifs
352 Conciergerie bâtiments administratifs
352.3012 Personnel occasionnel**

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Mon intervention porte sur le compte no 352.3012 « Personnel occasionnel » Fr. 54'000.-. A la deuxième page, on voit que ce compte comporte, je cite : « *Remplacement concierge du stade + marquage des terrains + conciergerie locaux administratifs STE* ». Dans le rapport de la Commission des finances, on voit que le remplacement pour le concierge du stade coûte Fr. 9'000.-. Or, je crois que le premier tour de la saison est terminé et il me semble qu'entre mi-décembre et début février, le stade n'est plus utilisé. Il me semble également qu'en période d'été, il y a quelques semaines où il n'y a pas de championnat de football.

Alors, un remplacement de concierge pour Fr. 9'000.- ... j'aimerais juste qu'on m'explique s'il s'agit d'un remplacement de trois mois, ou d'un mois à Fr. 9'000.- ; c'est une somme qui me paraît importante.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La conciergerie du stade a été reprise par la ville d'Yverdon, étant donné qu'avant, celle-ci participait à un forfait de Fr. 40'000.-, qui était versé à Yverdon Sport pour la conciergerie du stade.

La Municipalité a considéré qu'il fallait gérer le stade d'une autre façon et que l'ensemble de la problématique du stade reste sous contrôle et sous la responsabilité de la Commune. Cela veut dire que la Ville a repris, à partir du 1^{er} janvier 2005, la conciergerie du stade, avec un poste à 50%. Il faut effectivement que des aides soient prévues de temps en temps.

Cela reste un budget, prudent, qui permet de faire face aux absences que pourraient avoir le concierge du stade. C'est un complément ponctuel qu'on pourra peut-être corriger lorsqu'on aura les comptes et qu'on verra exactement comment on peut fonctionner.

Il y a une problématique supplémentaire au niveau du stade, puisqu'à partir du premier janvier 2005, la Ville va aussi gérer le marquage. Avant, le marquage était fait par un externe. Donc, à partir de cette date, la Ville va donc s'occuper des terrains, du marquage et de la conciergerie. Je crois qu'il faut nous laisser une année encore pour bien vérifier le fonctionnement.

Monsieur Roger RANDIN :

Monsieur CARRARD, vous nous aviez dit à l'époque qu'il s'agissait d'un concierge à 50% et que Fr. 50'000.- était prévu pour celui-ci. Comme cela nous est présenté dans le budget, il s'agit d'un remplacement pour des vacances.

Si on part du principe qu'il s'agit d'un mois de vacances à 50%, je pense que Monsieur RUCHET a raison, Fr. 8'000.-, c'est tout de même un peu indécent !

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Evidemment que ce ne sont pas des tarifs de conciergerie dont il s'agit. Le chiffre a été sorti par les différents responsables de la Commune, au niveau des Ressources humaines et au niveau du Service des finances. Je vous ai simplement expliqué le fonctionnement. Il est bien clair que les concierges sont payés selon les barèmes normalement usités dans les tarifs communaux et il n'est évidemment pas question de payer des sommes pareilles mensuellement, pour un poste de conciergerie.

Il s'agit simplement d'une projection d'un budget et je vous propose de reprendre ces discussions au niveau des comptes lorsqu'on pourra réellement voir les besoins dans ce secteur-là.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**5 ECOLES
15 Activités culturelles
151 Echandole**

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Dans le compte 151, je voudrais savoir où se trouvent les recettes de la location des Caves du Château, du moment qu'elles sont souvent utilisées par l'Echandole et que la population de la Ville ne peut plus les louer ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Les recettes des locations des Caves du Château ne se trouvent pas dans le compte de l'Echandole, mais dans un compte URBAT. Malheureusement je ne saurais vous dire lequel, étant donné que je n'ai pas le détail. On va chercher et vous redire après.

151.3185 Cachets aux tiers
151.4392 Recettes spectacles

Madame Adine PERRET :

J'apprécie beaucoup les spectacles de François SILVANT, mais je suis un peu surprise que sous prétexte qu'il n'y en n'aura pas l'année prochaine, les cachets aux tiers, au compte 151.3185 et par ailleurs les recettes des spectacles 151.4392, diminuent autant. En revanche, les frais de publicité sont identiques. Est-ce qu'on ne fait pas de publicité lorsque François SILVANT vient quand même et est-ce que cela représente une telle différence de cachets et de recettes ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Effectivement, lorsque Monsieur François SILVANT vient à l'Echandole, on le voit dans les comptes tout de suite. Il coûte plus cher, mais il rapporte aussi pas mal d'argent, puisqu'on arrive à équilibrer les comptes. Ce sera vrai, non seulement au niveau du budget, mais au niveau des comptes 2004, d'après ce qu'on a pu voir, car on a des recettes qui équilibrent les cachets. Il faut savoir que lorsque nous avons cet artiste, comme d'autres qui viennent à l'Echandole, mais c'est relativement rare, ils ne sont pas payés au forfait, mais au cachet, c'est-à-dire qu'on leur donne un pourcentage de la recette de chaque soir. Ce sont des phénomènes et effectivement, lorsque l'on est dans une année normale, c'est-à-dire sans François SILVANT, on a toujours à peu près la même différence entre les cachets, qui ne varient pas beaucoup d'une année à l'autre, on est toujours autour des Fr. 150'000.- à Fr. 165'000.- et les recettes qui, elles, sont toujours de l'ordre de Fr. 100'000.-.

Il est vrai également qu'au Théâtre Benno Besson, on a toujours une différence et on n'arrive pas à équilibrer ces deux comptes. Effectivement, l'effet François SILVANT est important, il rapporte de l'argent et permet d'équilibrer une saison, mais on n'a pas deux François SILVANT qui pourraient venir chaque année. Il faut donc travailler comme on le fait, mais on ne peut pas faire mieux.

Madame Adine PERRET :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse, mais vous n'avez pas répondu à ma question concernant la publicité.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Excusez-moi, j'ai oublié la publicité.

Effectivement, nous ne faisons pas plus de publicité lorsque François SILVANT vient que quand il ne vient pas. S'il y en a plus, elle est payée par lui-même ou par son imprésario, mais pas par la Commune.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Pour répondre à la question relative au compte qui enregistre les recettes des Caves du Château, je verrai bien cela sous compte Bâtiments, patrimoine administratif, produits des locations, compte 354.4271.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**152 Affaires culturelles
152.3653.08 Subventions culturelles****Monsieur David WULLIAMOZ :**

Ma question porte au compte 152.3653.08. J'aimerais savoir qui gérera ou comment sera gérée l'enveloppe budgétaire destinée aux subventions culturelles ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Ce nouveau compte englobe un montant qui était déjà existant avant, qui s'élevait à Fr. 6'000.-, incluant un certain nombre de demandes qui arrivent chaque année, qui sont en augmentation. Il faut savoir qu'une ville comme Yverdon-les-Bains vit non seulement parce qu'elle accueille des spectacles, mais aussi parce qu'elle favorise la création culturelle et on le voit, il y a pas mal de choses qui se passent à Yverdon, c'est une émulation intéressante. C'est pourquoi nous avons choisi de créer un compte spécifique pour ces subventions culturelles, qui soit en tant que tel dans le budget communal.

Pour répondre spécifiquement à votre question, la Municipalité a décidé que la Commission culturelle serait un organe qui, sur la base d'un certain nombre de critères qui sont en train d'être déterminés aujourd'hui, serait à même de donner des préavis quant à la distribution de ces subventions. Celles-ci vont à toutes sortes d'activités, théâtrales, Monsieur Curtelin en bénéficiant pour produire des pièces qui sont présentées au Théâtre Benno Besson. Des groupes de musique en bénéficient pour réaliser des CD ou pour des expositions. La palette est extrêmement large et nous avons choisi de donner ce mandat à la Commission culturelle qui sera, pour l'occasion, élargie à différents spécialistes de différents domaines de la culture. Elle ne sera pas composée des gens qui vont bénéficier de ces subventions, mais de spécialistes neutres qui pourront donner leur avis sur ces subventions culturelles.

Monsieur David WULLIAMOZ :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

152.3653 Subsidies aux diverses sociétés

Madame Claudine GIROUD :

J'aimerais poser une question à propos du compte 152.3653 concernant les subsides aux diverses sociétés. J'aimerais savoir de quelles sociétés il s'agit et quels sont les critères déterminants pour la distribution et la répartition de cet argent ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'ai sous les yeux la liste de ces sociétés qui bénéficient de subventions. Il est vrai que c'est un compte un peu fourre-tout et on y trouve le Centre de recherche Pestalozzi pour Fr. 15'000.-. On trouve également d'autres associations pour des montants moindres, comme l'association Plan Fixe pour 2'000.-, l'association Corodis qui s'occupe de la diffusion de spectacles pour Fr. 2'000.-, la Fondation musique actuelle Fr. 1'000.-.

Il y a là également le montant pour l'achat d'œuvre d'art par des artistes locaux pour Fr. 6'000.-. L'association Artos pour Fr. 2'000.- et enfin une subvention à la Fête de la Musique, cette année pour Fr. 15'000.-. Il y a également deux ou trois autres montants, aussi de cet ordre-là.

Madame Claudine GIROUD :

Pourriez-vous me parler un peu plus des critères, s'il vous plaît ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Il n'y a pas de critères qui définissent ces subsides. Je vais vous citer quelques exemples pour vous dire pourquoi on subventionne telle société plutôt que telle autre. L'association Plan Fixe, par exemple, est née à Yverdon-les-Bains, a son siège à Yverdon-les-Bains. Elle produit plusieurs films par année sur des personnalités romandes et c'est une aide que la Commune octroie depuis de nombreuses années à cette association, parce qu'elle est née chez nous et qu'elle participe d'une certaine manière à la renommée de notre Ville.

En ce qui concerne Corodis ou Artos, par exemple, ce sont des associations professionnelles qui visent, l'une à la diffusion de spectacles, l'autre les techniques et art de la scène. Ce sont donc des associations qui oeuvrent en faveur du théâtre, de manière générale en Suisse romande et que plusieurs collectivités publiques sont amenées à soutenir.

Ensuite, en ce qui concerne le Centre Pestalozzi, ceci est en rapport avec un préavis que nous vous avons soumis en 2001, qui fixait cette subvention à Fr. 15'000.-.

Pour la fondation Musique actuelle, c'est la même chose que pour Corodis et Artos.

Pour la Fête de la Musique, c'est une décision de la Municipalité de soutenir cette Fête.

Il n'y a donc pas de critères, mais ce sont simplement des associations, des sociétés dont la vocation est suffisamment importante pour mériter notre soutien.

152.3189 Jeux du Castrum

Monsieur Guy ANGELOZ :

J'interviens sur le compte 152.3189 « Les Jeux du Castrum ». Je vois que pour le budget 2005, nous avons porté un montant de Fr. 20'000.- supérieur par rapport aux comptes 2003. J'espère et j'aimerais être rassuré que ce montant sera respecté et qu'on n'aura pas des surprises dans des crédits complémentaires.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

516 Charges scolaires et parascolaires EP 516.3188 Frais de transports

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

J'ai une question au point 516.3188 sur les frais de transports. On voit qu'entre le budget 2004 et le budget 2005, ils ont diminué. Si on prend la page précédente, on les avait au point 512.3188.20 ; on avait Fr. 151'000.- en 2003. On constate donc une baisse de Fr. 27'000.-. Est-ce que je pourrais avoir quelques explications, car je n'ai pas l'impression que les transports diminuent ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Effectivement, les frais de transports pendant les heures d'école diminuent. Il faut savoir que ces frais sont liés à la nécessité ou non de déplacer des élèves pendant les heures d'école, en fonction de la localisation de leur classe qu'ils occupent en permanence et la localisation des salles spéciales.

Certaines années, on arrive à trouver une superposition entre le lieu de scolarisation traditionnel et les salles spéciales et là, on diminue fortement les coûts des transports et parfois, cela n'est pas possible. Cela peut donc varier beaucoup d'une année à l'autre.

Lorsque qu'il faut déplacer une classe, nous faisons appel à des transporteurs privés et par exemple avec la société Travys, le coût d'une course aller simple est de Fr. 35.-. Il faut chaque fois calculer « fois deux » et fois le nombre de jours, de semaines, de classes et on arrive à des sommes assez importantes. Si on arrive à diminuer le nombre de classes à transporter, on diminue très rapidement le budget alloué à ces frais.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

6 POLICE ET SPORTS
170 Sports
170.3653 Aides aux sociétés sportives

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'interviens pour le poste 170.3653 « Aides aux sociétés sportives ». Je constate que la politique de la Commune par rapport au soutien des sociétés sportives est massive, ce qui ne me déplaît pas absolument.

Ce qui me déplaît un peu plus, c'est de voir que ce poste augmente de manière étonnante. Il y a des explications, bien entendu, qui se trouvent sur la page de droite. Ce qui m'étonne, c'est que dans les comptes 2003, les subventions étaient réparties entre différents postes, de façon à ce qu'on puisse les identifier. Il me semble que tout au long de cette année 2004, il y a eu des demandes de clarification pour les subventions et je remarque que la Commune préfère remettre toutes ces subventions sous un seul poste. Je m'étonne qu'on ne puisse pas faire la différenciation entre les sports. Est-ce que certains sports toucheraient trop et que cela serait indécent ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est simplement pour une raison comptable.

Par contre, pour essayer de clarifier et d'être le plus ouvert possible, il a été décidé de vous présenter, dans le premier trimestre 2005, une Communication détaillant l'aide société par société. On va aussi essayer de mettre un prix de revient pour les salles de gym, pour essayer de voir quelle aide réelle on fait vis-à-vis de toutes les sociétés.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'aimerais intervenir sur le même point et j'appuie ce qui vient d'être dit par mon collègue Monsieur PILLONEL.

Par contre, lors de l'investigation sur le budget, j'ai pu discuter avec des membres de la Commission des finances, qui ont été informés du détail des diverses subventions. J'ai entendu dire qu'il y avait effectivement Fr. 10'000.- qui concernaient le tennis et si je me souviens bien, on avait reçu une Communication à la fin de l'année passée ou au début de cette année, concernant une aide éventuelle de Fr. 100'000.- au tennis et je n'ai pas encore vu de préavis.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI a tout à fait raison, c'est un préavis qui existe et il a simplement été retenu dans l'attente d'une information que l'on aimerait obtenir de la part du tennis qui est, entre autre, une stratégie sur les 5 ans à venir, afin d'avoir une bonne vision de la gestion de cette société, ainsi que des explications complémentaires sur le budget 2005.

C'est donc dans le but d'avoir un préavis plus complet et afin d'avoir une vision à long terme qu'on a retenu ce préavis qui nécessite encore ces explications. Vous allez le recevoir en tout début d'année et nous aurons l'occasion d'en discuter à la première ou à la deuxième séance de l'année 2005.

Monsieur Roger RANDIN :

La question que j'aimerais poser à Monsieur CARRARD, c'est est-ce que cet argent est dépensé, puisque qu'on a le premier amortissement ? Cela veut dire que la Commune a pris Fr. 100'000.- sur ses liquidités cette année pour donner au tennis ?

C'est ce qu'on aimerait savoir ; ce n'est pas très légal.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, il y avait urgence dans la situation relative à cette société et nous avons adressé une Communication à votre Conseil pour justifier cette dépense et je crois que là, on a respecté les formes.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

347 Camping 347.3011 Traitements

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Au compte 347.3011 « Traitements », je constate qu'au budget 2004, il y avait Fr. 97'200.- pour un poste, si j'en crois le commentaire vis-à-vis des comptes et on nous dit qu'en 2005, il y a Fr. 22'000.- de plus, toujours pour un poste.

J'aimerais bien quelques explications à ce sujet-là. Est-ce que la personne qui tient ce poste a été augmentée de Fr. 22'000.- ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les explications que je possède de la comptabilité ne me permettent pas de répondre directement à ce que vous êtes en train de me dire. Ce que je sais, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation de poste. Il y a toujours le même titulaire, qui est Monsieur MOENNOZ, ainsi que son épouse, occupée à temps partiel et deux aides pendant la période d'été, donc des petits boulots occasionnels pour des jeunes. C'est la même structure, mais la présentation comptable est un peu différente, puisqu'en fait il n'y a plus que sous le compte 347.3012, les aides de la période d'été et sous le compte 347.3011, le personnel engagé d'une façon régulière. Je serais tenté de dire que l'explication du compte qui dit « un poste vers un poste » est fausse ; il s'agit simplement d'une répartition comptable différente.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Monsieur le Municipal m'autorisera d'apporter une réponse plus complète. J'ai entre temps ouvert le détail. Si vous prenez en 2004, le compte 3011 plus le 3012, vous arrivez donc à Fr. 128'000.-. Si vous prenez la somme pour 2005, vous arrivez à Fr. 130'100.-. C'est une affaire de LPP ; on a dû transférer un poste partiel dans le compte « traitements » en raison de l'abaissement du minimum LPP. Ce minimum a changé et à un moment donné, cette personne ne peut plus être considérée comme du personnel occasionnel, mais doit passer dans le personnel avec LPP.

Il faut donc considérer la somme de ces deux comptes et on peut constater qu'elle n'a pas changé.

347.3141 Entretien installations et camp

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'interviens sur le poste 347.3141 « Entretien installations et camp ».

Quelquefois, le budget nous donne l'occasion de nous pencher sur des sujets sur lesquels nous ne nous penchons pas d'habitude. J'ai eu l'occasion de voir que dans l'explication qu'on donne à l'augmentation de ce poste, il s'agit d'un achat d'une benne « compactante » pour ordures.

Cela me permet de poser une question à Monsieur BURKHARD :

- Est-ce que, dans le cadre du camping, le ramassage des ordures se fait selon le tri des déchets ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Il est bien entendu que la déchetterie qui se trouve à droite de l'entrée du camping se fait sur le principe du tri des déchets. Il y a des bennes « verres », des bennes « PET », des bennes « compostables » et des bennes « incinérables ». Je dois toutefois reconnaître, Monsieur le Conseiller PILLONEL, qu'on a souvent des problèmes dans ce coin-là et le respect de certains campeurs n'est pas à la hauteur de nos espérances. J'espère vous avoir répondu.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

348 Concessions
348.3162 Concessions Etat sur la Thièle
348.4272 Concessions à bien plaire
348.4272.01 Concessions amarrages

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'interviens sur le poste 348.3162 « Concessions Etat sur la Thièle ».

On peut voir deux remarques, celle de la Municipalité qui nous indique que le Canton augmente sa concession pour les amarrages sur la Thièle et une remarque de la Commission des finances qui suggère que le montant de la location pour les bateaux le long de la Thièle soit augmenté. Je pense effectivement que du moment que le Canton augmente sa concession, il n'appartient pas à la Commune de payer cette différence. Je pense qu'on peut reporter cette charge sur les locataires et je ne crois pas que ce soit une mesure parfaitement anti-sociale.

Si la Municipalité suit ma proposition, le poste 348.4272 « Concessions à bien plaire » augmenterait de Fr. 7'150.-, ce qui donnerait un total d'environ Fr. 220'000.-. Le poste suivant « Concessions amarrages » augmenterait de Fr. 1'985.-.

Je ne déposerai pas d'amendement, mais je suggère à la Municipalité de faire reporter cette hausse des taxes cantonales, non pas sur les finances de la Commune, mais sur les locataires.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Contrairement à ce que dit la remarque de la Commission des finances, il ne s'agissait pas d'une décision de la Municipalité d'alors, avant Expo.02, d'une augmentation qui aurait été entérinée et pas appliquée. C'est une remarque qui date de 1999 où il était dit effectivement qu'une augmentation de tarif était proposée à l'époque. Le commentaire du Greffe disait qu'il fallait reprendre l'analyse et voir si cela devait être traité par l'Office des gérances. On voit que cette problématique à ce niveau-là ne date pas d'aujourd'hui. Il n'y avait donc pas eu de décision formelle.

Pour ce qui est des tarifs, j'ai reçu récemment un rapport de CPO concernant la situation des amarrages. Ce rapport doit aller en Municipalité, raison pour laquelle ceci n'a pas encore été traité, ni pris en compte dans le budget en cours. Je vous propose de ne pas changer, car cela n'est pas aussi simple, étant donné qu'il y a les maisonnettes, les places à terre, à la Thièle, aux Iris, etc., et de laisser le soin à la Municipalité de voir dans quelle proportion il faut augmenter ces amarrages, en tenant compte des remarques que vous venez de faire ce soir.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Sur le même sujet, il est vrai qu'étant donné qu'on avait prévu d'augmenter, de revoir ces tarifs, on aurait pu présenter sur le budget des montants légèrement plus élevés, même si on n'avait pas l'exactitude de cette augmentation.

Je comprends toutefois bien ce que nous a expliqué Monsieur CARRARD et je le remercie.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

**611 Police secours et de proximité
611.3114 Uniformes et équipements**

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Au compte 611.3114 « Uniformes et équipements », je constate, en reprenant les comptes des années précédentes, qu'on avait en 2001, Fr. 70'000.-, en 2002, Fr. 90'000.-, en 2003, Fr. 88'900.-, au budget 2004, Fr. 150'000.-, au budget de l'an prochain Fr. 146'000.-, ce qui représente une augmentation importante.

Certes, en juillet 2002, nous avons voté un crédit de Fr. 100'000.- pour l'achat de gilets et de casques anti-émeutes, mais j'imagine qu'il est déjà dépensé depuis longtemps. Comment en arrive-t-on à ce chiffre-là ? J'ai calculé et cela représente à peu près, si l'on compte 45 postes, Fr. 3250.- par policier pour l'uniforme et l'équipement.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il ne s'agit pas du même préavis ; le préavis dont vous faites état était effectivement un renforcement de l'équipement de protection des policiers.

Ici, c'est l'équipement des policiers lié au deuxième préavis, pour lequel le Conseil a accepté d'augmenter de 10 unités le corps de Police d'Yverdon et il faut évidemment équiper les 10 policiers en question. Dans le préavis qui contenait l'augmentation du nombre de policiers, il y avait les uniformes qui vont avec et c'est dans le cadre de ce préavis-là, reporté actuellement au niveau du budget, et non celui des casques et des gilets anti-émeutes.

611.3091 Frais de formation

Monsieur Guy ANGELOZ :

Cela concerne le compte 611.3091 « Frais de formation ». Je pense qu'il serait bien de renseigner ce Conseil sur l'augmentation de Fr. 60'000.- dans les frais de formation. Merci.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les tarifs de la formation ont quasiment doublé ces deux dernières années, la structure s'étant faite d'une façon différente et ce sont les communes qui subissent cette modification de la formation.

Il y a quelques années, les tarifs tournaient aux environs de Fr. 7'000.- à Fr. 10'000.- et actuellement, ce sont Fr. 20'000.- par aspirant, ce qui évidemment, se répercute fortement au niveau de notre budget. On retrouve d'ailleurs ce chiffre dans ce compte-là, puisqu'on a 5 aspirants à Fr. 20'000.-, donc Fr. 100'000.-, suivi de déplacements, instructeurs, cours de toutes sortes, ce qui fait qu'on se retrouve à ce tarif de Fr. 159'500.-.

C'est donc essentiellement dû à des augmentations extrêmement élevées de la formation des policiers. Je n'ai pas d'autres explications.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Je vous remercie.

**680 Militaires et stand
680.3905 Entretien internes bâtiments**

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'interviens sur le poste 680.3905 « Entretien internes bâtiments ». Je vois que dans les comptes 2003, nous avons Fr. 3064.-, pour le budget 2004, Fr. 7'150.-, pour le budget 2005, Fr. 13'300.-. Il y a une certaine augmentation sans justification et je voulais savoir de quoi il s'agissait.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais donner une réponse à Monsieur le Conseiller PILLONEL qui n'en est pas une, puisque ce que j'ai comme information vient d'URBAT - je ne sais pas si mon collègue va pouvoir m'aider – soit de l'entretien courant, de la rénovation selon détails URBAT, de l'entretien selon détails URBAT, un arrondi selon URBAT ; c'est en fait un chiffre estimé par le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, de petites rénovations certainement nécessaires au niveau du stand. Ce sont des chiffres qui sont en proportion peut-être importants, en soi pas tellement importants, car il s'agit tout de même d'un bâtiment communal qu'il faut entretenir. Je considère qu'il faut faire confiance au Service de l'Urbanisme et des Bâtiments pour utiliser à bon escient ces Fr. 13'300.- pour des petites rénovations. Peut-être que mon collègue, Monsieur TREYVAUD, a d'autres informations.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vous réponds très volontiers. On a dans les documents un montant global. Je sais qu'on a fait des travaux de peinture, quelques travaux au restaurant. Je n'ai pas le détail exact du montant de Fr. 13'000.-, mais il s'agit très vraisemblablement de travaux de peinture.

**7 AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE
702 Cantine scolaire**

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Ce n'est pas une question, mais j'aimerais simplement vous dire mon contentement de voir que la cantine scolaire que nous réclamions depuis tellement longtemps a été mise sur pied et parvient même, certes grâce à des contributions fédérales, à s'autogérer, dans tous les cas la première année.

Je tenais à soulever ce point, car cela nous satisfait beaucoup, du côté des parents d'élèves.

702.3131 Achat de repas, marchandises

Monsieur Serge LOVEY :

Ma question va exactement dans le même sens et concerne effectivement ce même compte. Je vois qu'il y a un montant de Fr. 119'400.- qui est prévu à cet effet et j'aimerais savoir - comme cela a déjà été demandé dans le passé pour d'autres éléments dont certains se souviennent peut-être - si la Municipalité fait un effort pour s'assurer que les commerçants de la Ville profitent des nouvelles cantines et des éléments qu'on pourrait leur commander.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Vous dire si les commerçants de la Ville profitent de ces cantines j'ai eu un peu de peine à comprendre dans l'immédiat. Je peux vous dire que la cuisine est commandée aux cuisines du Parc, qui est une institution éminemment yverdonnoise et qui se fournit certainement à Yverdon-les-Bains, mais je ne peux toutefois pas vous donner une réponse précise.

Monsieur Serge LOVEY :

Merci Madame, la réponse va tout à fait dans le sens que je souhaitais.

Madame la Présidente :

Nous poursuivons.

71 Service social 710 Service social communal 710.3655.04 Caritas cours de français

Monsieur Dominique VIQUERAT :

J'interviens sur le compte 710.3655.04 « Caritas cours de français ». Je suis étonné que cela soit le rôle de la Commune de payer des cours de français aux candidats à la naturalisation. Il me semble que la moindre des choses, ce serait qu'ils parlent le français avant et j'aimerais au moins savoir sur quelle base on va octroyer ces aides.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais l'association Caritas s'occupe non seulement des cours de français pour les étrangers à Yverdon-les-Bains, ce qu'ils ont fait bénévolement et gratuitement jusqu'à présent, mais ils ont également mis sur pied un cours de préparation à la naturalisation, à l'usage des personnes de langues étrangères.

La Municipalité, après de longues discussions, a décidé de soutenir ce nouveau travail, pour permettre la durabilité de ces cours. Ils sont très appréciés et il n'y a pas de raison que les citoyens étrangers, candidats à la naturalisation, ne profitent pas de ces cours subventionnés par la Commune ; ils paient leurs impôts dans notre Commune, comme vous et moi.

* * * * *

Madame la Présidente :

Nous reprenons maintenant le tableau comparatif avec la récapitulation que je vais vous lire.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère				
RECAPITULATION				
	Budget 2005		Budget 2004	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	7 995 300	554 100	7 754 500	539 150
Finances	25 794 250	75 481 100	26 047 850	75 149 790
Bâtiments et urbanisme	18 010 350	6 734 750	18 165 300	6 536 300
Travaux et environnement	18 461 050	4 762 350	18 449 650	4 754 600
Ecoles et culture	10 271 850	5 117 000	10 802 250	6 057 700
Police et sports	15 930 250	6 916 200	15 641 900	6 769 950
Affaires sociales et Jeunesse	13 145 050	1 254 450	12 318 250	805 100
Services des Energies	36 414 700	43 534 550	35 818 300	42 669 700
Totaux	146 022 800	144 354 500	144 998 000	143 282 290
Excédent des charges		1 668 300		1 715 710

AUTOFINANCEMENT		
	2005	2004
Amortissements ordinaires	11 900 200	11 799 600
Attributions à des fonds	3 611 400	2 656 850
	<hr/>	<hr/>
	15 511 600	14 456 450
Résultat de l'exercice	- 1 668 300	- 1 715 710
./. prélèvements à des fonds	- 591 000	- 648 400
Autofinancement	13 252 300	12 092 340

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Nous voici pratiquement arrivés au terme de nos discussions sur ce budget 2005. A ce stade, permettez-moi un commentaire d'ordre plus général.

Nous allons donc probablement, dans quelques instants, adopter ce budget présentant un déficit de Fr. 1'668'300.-. On aurait pu espérer mieux, eu égard aux conditions favorables pour notre Commune. Je pense par exemple au fonds de péréquation, où nous avons un solde net en notre faveur de Fr. 6'836'900.-. Je pense également aux charges financières de nos emprunts, qui sont en baisse de Fr. 649'000.-. Il est vrai qu'à l'inverse, certaines de nos charges augmentent, par exemple la facture sociale, ou notre participation aux collectivités publiques.

Quoiqu'il en soit, nous attendrons donc encore avant de pouvoir équilibrer le budget de notre Commune. Nous adopterons donc ce soir un budget déficitaire que nous pourrions qualifier de budget « radical ». En effet, n'a-t-on pas pu lire dans le dernier journal d'information de ce parti et sous la plume de son Président ceci et je cite : « *Le but du Parti Radical est le maintien du déficit communal* ».

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'apprécie le jeu de mots qu'a eu Monsieur le Syndic lors de l'élaboration de son journal, car c'était très certainement un jeu de mots et je pense que nous pouvons tous rire ensemble.

Par contre, je tenais à féliciter la Municipalité pour sa gestion et pour le budget qui nous est présenté, parce que nous voyons que l'autofinancement est en nette amélioration, nous voyons que nous avons un budget qui est prudent, étant donné qu'on ne sait pas exactement ce que cela va donner avec les rentrées fiscales. On peut espérer des rentrées fiscales supérieures à ce qui est budgété et avoir de très bonnes surprises l'année prochaine.

Je suis persuadé que notre Municipalité, notre Boursier communal, ont fait un travail excellent et je les en remercie.

Monsieur Roland FAVRE :

Je ne voudrais pas trop rallonger mais il y a toujours des membres de ce Conseil qui ont un dada, ici ce sont des membres qui trouvent que la Marive coûte trop cher.

J'ai fait un petit calcul pendant vos discussions : si on ferme la Marive, qu'on licencie le personnel et qu'on ne la chauffe plus, qu'on la rase, il faudra alors payer les frais de démolition et il faudra tout de même payer Fr. 3'700.- par jour, pour l'amortissement et les intérêts !

Ce qu'il faut aussi dire ici devant ce Conseil, c'est qu'une collectivité d'une Ville de plus de 20'000 habitants, a des charges incompressibles. Je viens de voir les soutiens aux transports publics, ce sont 3 millions. La piscine et la patinoire, ce sont aussi des millions et on est obligé de supporter tout ça. Certaines personnes vont dire qu'elles ne vont jamais à la piscine, jamais à la patinoire ou n'utilisent jamais les transports publics. Elles ont tort, car elles paient les impôts pour couvrir les déficits.

Ce n'est pas un raisonnement que l'on peut tenir en tant que Conseillers communaux. On doit absolument se rendre compte que la Marive, tout le monde l'a voulue et si on demandait aux sociétés de payer 10% de plus, elles n'iraient plus, car certaines sociétés ne le pourraient pas ou alors elles demanderaient de l'aide à la Commune pour payer. On encaisserait d'un côté et on redonnerait de l'autre, ce serait tout de même un drôle d'échange !

Plus personne ne demande la parole et ce préavis no 34 est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2005 :

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	126'786'200	19'236'600	146'022'800
Revenus	125'117'900	19'236'600	144'354'500
Excédent des charges	1'668'300	0	1'668'300

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 2'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR 2005

Madame la Présidente :

Nous commençons par l'élection du Président du Conseil et je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Election du Président / Présidente du Conseil :

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

J'ai l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller communal Cédric PILLONEL.

Laissez-moi, par cette intervention, vous narrer la courte histoire d'un féru d'Histoire sans histoires.

Né à Yverdon-les-Bains le 18 février 1976, Cédric PILLONEL s'est tout d'abord doté d'un solide bagage culturel au Collège Léon Michaud, puis au CESSNOV en section latin grec.

Avide de savoir, Cédric PILLONEL acquit par la suite les outils lui permettant d'étudier les événements relatifs à l'évolution de l'humanité à l'Université de Lausanne en Faculté des Lettres avec, comme branches : l'histoire ancienne, le latin et l'histoire.

Sa soif de connaissance n'étant toujours pas altérée, notre vice-président défendra un postgrade universitaire en histoire ancienne en janvier 2005.

Cependant, il est sans doute plus facile d'étudier l'Histoire que de l'écrire. A sa manière, Cédric PILLONEL y participe : Conseiller communal depuis le début de la législature, co-Président des Verts du Nord-Vaudois, ancien Constituant (déjà), membre du comité des Amis de Château de Grandson, membre du comité UniDé (Association pour la promotion des jeux de stratégie)... et j'en passe.

Les récits de ses actions n'ont pas encore été relatés par ses compères, mais notre Conseil en a un échantillon chaque mois. En plus de sa passion et de son engagement pour l'Histoire, Cédric PILLONEL est à 40% secrétaire politique des Verts vaudois et à 60% attaché de presse de l'Eglise catholique neuchâteloise.

Ainsi, permettez-moi de vous proposer la candidature d'un homme pensant le passé pour mieux préparer l'avenir, et même si l'Histoire est la plus partielle des sciences, il saura, j'en suis persuadé, diriger notre Conseil dans l'impartialité.

Monsieur Stéphane BALET :

Au nom du parti Socialiste, je vous propose de soutenir la candidature de Cédric PILLONEL.

Madame Valérie JAGGI :

Le groupe Radical laisse la liberté de vote à chacun de ses membres.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient la candidature de Monsieur PILLONEL.

Madame Marie-Louise HEFTI :

Le groupe Libéral, pour ne pas faillir à la tradition, laisse la liberté de vote.

Madame la Présidente :

Conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil, cette élection doit avoir lieu au bulletin secret et je prie Madame et Monsieur les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin.

Je déclare le scrutin ouvert et remercie les caméramans de cesser de filmer tant que le scrutin n'est pas clos.

Le scrutin est clos; les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	87
Bulletins rentrés	:	87
Bulletins blancs	:	5
Bulletins nuls	:	1
Bulletins valables	:	86
Majorité absolue	:	44

Il y a 15 voix éparses.

Est élu : Monsieur Cédric PILLONEL, avec 66 voix.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Cédric PILLONEL, je vous félicite de votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans votre future tâche. Je vous passe la parole.

Monsieur Cédric PILLONEL :

C'est avec étonnement que je découvre le score de ce soir. Cinquante voix la première année, 52 la deuxième... je m'attendais à 54 voix ! Apparemment, les probabilités sont aussi inexactes que l'Histoire, comme le révélait Monsieur VENIZELOS. Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez et je tâcherai de ne pas la décevoir.

(Applaudissements)

Election du 1^{er} Vice-Président / 1^{ère} Vice-Présidente :**Monsieur Jean-David CHAPUIS :**

L'UDF a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD à la 1^{ère} vice-présidence de notre Conseil.

Maximilien BERNHARD est né à Lausanne en 1969. Après avoir vécu les premières années de sa vie à Echallens, il a passé le reste de sa jeunesse dans notre Ville. Marié et père de deux enfants, il a obtenu en 1989 un CFC de mécanicien-électricien, puis un diplôme de technicien ET en microtechnique en 1992. Il travaille actuellement dans une grande entreprise du Nord vaudois.

Maximilien BERNHARD siège au Conseil communal depuis 1997. Il fut durant 4 ans Président de la section UDF du Nord vaudois. Il est l'actuel Président de la section cantonale et secrétaire romand de l'UDF. Je vous invite par conséquent à soutenir sa candidature.

Madame Valérie JAGGI :

Le groupe Radical soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Madame Marie-Louise HEFTI :

Le groupe Libéral soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Le groupe Solidarité & Ecologie laisse la liberté de vote à ses membres.

Monsieur Stéphane BALET :

Le groupe Socialiste soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Madame la Présidente :

Je vous remercie. Conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil, cette élection a également lieu à bulletin secret. Je prie Madame et Monsieur les huissiers de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Le scrutin est ouvert. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin et je remercie les caméramans de cesser de filmer.

Le scrutin est clos; les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	87
Bulletins rentrés	:	84
Bulletins blancs	:	7
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	84
Majorité absolue	:	43

Il y a 8 voix éparses.

Est élu : Monsieur Maximilien BERNHARD avec 69 voix.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Maximilien BERNHARD, je vous félicite de votre élection et vous passe la parole.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Je remercie infiniment le Conseil communal pour la confiance qu'il me témoigne ce soir et je me réjouis d'ores et déjà de poursuivre mes activités dans ce cadre, notamment au sein du très sympathique Bureau du Conseil communal.

(Applaudissements)

Election du 2^{ème} Vice-Président / 2^{ème} Vice-Présidente :**Madame Marie-Louise HEFTI :**

Pour la deuxième vice-présidence, je vous propose, au nom du groupe Libéral, la candidature de Monsieur Laurent GABELLA.

Né à Lausanne en 1958, Monsieur GABELLA a fait ses classes dans notre Ville et à Saint-Maurice, puis des études en philosophie, langues et littératures romanes médiévales et linguistique à l'Université de Genève. Dès 1985, il s'est formé dans l'entreprise familiale, dont il a pris la direction quatre ans plus tard.

A côté de son activité professionnelle, Monsieur GABELLA assume la Présidence de la Société industrielle et commerciale (SIC), la Présidence du SEMOY, ainsi que celle du parti Libéral yverdonnois. Il est membre du Conseil communal depuis 1990.

Homme cultivé, actif, doté d'un sens social prononcé, très engagé dans la vie publique, Monsieur GABELLA mérite votre confiance et je vous invite à l'élire au poste de deuxième vice-président.

Monsieur Stéphane BALET :

Le groupe Socialiste soutient la candidature de Laurent GABELLA.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient la candidature de Monsieur GABELLA.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Cela fait 15 ans que le groupe Solidarité & Ecologie laisse la liberté de vote à ses membres et il le fera encore ce soir.

Madame Valérie JAGGI :

Le groupe Radical soutient la candidature de Monsieur Laurent GABELLA.

Madame la Présidente :

Toujours conformément à l'article 12 du Règlement du Conseil, cette élection a lieu à bulletin secret. J'invite Madame et Monsieur les huissiers à distribuer les bulletins de vote. Je rappelle également que vous ne devez mentionner qu'un seul nom sur le bulletin.

Je déclare le scrutin ouvert et je remercie les caméramans de cesser de filmer.

Le scrutin est clos; les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	85
Bulletins rentrés	:	85
Bulletins blancs	:	8
Bulletins nuls	:	1
Bulletins valables	:	84
Majorité absolue	:	43

Il y a 3 voix éparses.

Est élu : Monsieur Laurent GABELLA, avec 73 voix.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA, je vous félicite de votre élection et je vous donne la parole.

Monsieur Laurent GABELLA :

Je crois que la tradition impose à, dans la longueur des remerciements, être en proportion inverse de la distance qui nous sépare du podium. Mes collègues ayant mis la barre assez haut, je crois que je vais devoir me borner à vous remercier infiniment pour la confiance que vous m'accordez ce soir et à vous dire toute la joie et l'honneur que vous me faites. Merci.

(Applaudissements)

Election des Scrutateurs :

Madame la Présidente :

Nous allons passer maintenant à l'élection de deux scrutateurs. J'attends vos propositions.

Monsieur Stéphane BALET :

Au nom du groupe Socialiste, je vous propose la candidature de Suzanne ROETHLISBERGER.

Madame Marie-Louise HEFTI :

Le groupe Libéral propose le Conseiller Marc GUIGNARD comme scrutateur.

Madame la Présidente :

Etant donné que nous avons deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, en vertu de l'article 12 de notre Règlement, de les élire à main levée.

Résultat du vote à main levée :

A l'unanimité, vous venez donc d'élire **Madame Suzanne ROETHLISBERGER et Monsieur Marc GUIGNARD**. Je vous félicite tous deux de votre élection.

Election des Scrutateurs suppléants :**Madame la Présidente :**

Nous allons passer à l'élection des scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Le groupe Solidarité & Ecologie a le privilège de vous proposer la candidature de celle qui pourrait devenir « la belle Marianne du Bureau », j'ai nommé Marianne SAVARY.

Madame Valérie JAGGI :

Le groupe Radical vous propose la candidature de Thierry PIDOUX.

Madame la Présidente :

Etant donné que nous avons à nouveau deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose une élection à main levée.

Résultat du vote à main levée :

A l'unanimité, vous venez d'élire **Madame Marianne SAVARY et Monsieur Thierry PIDOUX** en tant que scrutateurs suppléants et je les en félicite.

Madame la Présidente :

Je prierai les nouveaux membres du Bureau de passer auprès de notre secrétaire en fin de séance. Merci.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.
--

Question de Madame Valérie JAGGI (Fédération internationale d'Escrime dans notre Cité)

Ma question s'adresse à la Municipalité, plus particulièrement au Municipal des Sports, ou éventuellement au Municipal des Bâtiments.

J'ai entre les mains une correspondance du Cercle d'Escrime faisant référence à l'intérêt que manifeste la Fédération Internationale d'Escrime à s'installer éventuellement dans notre Cité.

Ma question est la suivante :

- Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la venue d'une Fédération sportive internationale à Yverdon-les-Bains et plus précisément quelle est la stratégie de notre Commune pour se définir, telle que par exemple Lausanne « Ville olympique », ou Montreux, « Ville du Jazz », etc. ?

Je remercie d'avance la Municipalité de me donner une réponse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La ville d'Yverdon-les-Bains s'est proposée cette année à deux fédérations. En date du 22 janvier, nous nous sommes approchés de la Fédération Internationale de Ski nautique, par son Président Monsieur RITSCHARD. Malheureusement, nous n'avons pas eu de retour.

Ceci n'est pas le cas de la Fédération d'Escrime, à laquelle vous faites allusion. Nous leur avons écrit le 23 septembre et ils nous ont répondu être extrêmement flattés et intéressés par la proposition yverdonnoise. Ils se proposaient de traiter cette proposition dans le cadre de leur Comité exécutif qui a eu lieu le 4 décembre dernier, il y a donc quelques jours, à Paris.

Nous sommes attentifs aux bruits, c'est un peu ainsi que cela fonctionne, pour savoir si des fédérations recherchent des lieux, ou ont des besoins. Nous faisons acte de candidature, lorsque nous le savons et c'était le cas ces deux dernières fois. Nous suivons attentivement le cas de la Fédération d'escrime et nous attendons le retour du Comité exécutif qui a siégé récemment. S'il y a une suite, ce que l'on souhaite, nous vous tiendrons au courant. Je vous remercie.

Madame Valérie JAGGI :

Il y avait une suite à ma question, c'est la stratégie de la Commune pour se définir, comme je le disais, Lausanne « Ville olympique », ou Montreux, « Ville du Jazz ».

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je suis un peu emprunté pour vous répondre. Il n'y a pas de stratégie définie ou prédéfinie. Il y a simplement une attention sur tout ce qui pourrait amener de l'intérêt à Yverdon et sa région, une présentation et une valorisation d'Yverdon, à travers le sport ou à travers la culture, ou à travers d'autres possibilités.

Il n'y a donc pas de stratégie arrêtée à ce niveau-là, faisant état d'une attaque particulièrement agressive dans différents secteurs. Il y a simplement un travail de fond et chaque fois que nous pouvons valoriser Yverdon et la région, nous le faisons. Nous réagissons au coup de cœur.

Madame Valérie JAGGI :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD de sa réponse.

* * * * *

Motion de Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN (Maison de Commune)

Cette année, la Commission de gestion a remarqué que les locaux du Contrôle des habitants ne sont plus adéquats à l'accueil et aux conditions de travail d'une telle activité.

D'autre part, la Ville d'Yverdon-les-Bains était intéressée à s'associer au projet de l'Etat de Vaud pour la réhabilitation de l'ancienne caserne où devait se réaliser une Maison d'Etat. Cette belle idée a été abandonnée, vu les difficultés financières du Canton.

Vu ce qui précède, par voie de motion, je demande à la Municipalité d'étudier un projet de Maison de Commune pour différentes activités de l'administration communale. Celle-ci pourrait regrouper le Contrôle des habitants, un local pour les jeunes, un local pour les archives communales et d'autres locaux selon les nécessités.

Pour cette implantation, la Municipalité peut étudier la possibilité de donner une nouvelle affectation aux secteurs du quartier de l'Isle ou à la rue de l'Ancien Stand, proche de la gare et des centres administratifs installés dans les anciennes usines HPI.

D'avance, je vous remercie d'accorder un avis favorable à cette motion.

Madame la Présidente :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité remercie Monsieur le Conseiller MOUQUIN. Il est vrai que la Ville se trouve un peu dans l'embarras, après que le Canton a annoncé son intention de ne pas passer à la réalisation de la Maison d'Etat qu'il envisageait de créer sur le site des Anciennes Casernes.

Nous ne sommes pas encore tout à fait au clair des intentions de l'Etat. Il n'est pas exclu que celui-ci souhaite réhabiliter la caserne qui reste encore à disposition, pour y installer quelques Offices cantonaux. Ce serait évidemment une solution qui serait très éloignée de la Maison d'Etat qui devait être un bâtiment à la gloire de l'Etat cantonal !

Nous sommes un peu empruntés, car la Commune, qui était aussi propriétaire d'une partie des terrains, dans une moindre mesure que l'Etat, avait elle-même fait valoir son programme. Elle souhaitait avoir la possibilité de réaliser les bâtiments qui lui sont utiles.

Devant cette nouvelle situation, on doit se demander s'il ne faut pas profiter de l'occasion, de cette nouvelle situation - parce qu'à toute chose, malheur est bon – pour modifier d'une façon fondamentale les destinations à réaliser tout près de ce centre-ville, qui se trouve dans le centre historique, secteur qui a connu autrefois une vie urbaine extrêmement forte, puisque le sous-sol posait problème pour la réalisation de la Maison d'Etat, tellement il était riche et tellement il y avait de choses à sauvegarder.

On se demande donc s'il ne faudrait pas profiter de l'occasion pour créer un centre voué à l'habitation, plutôt qu'un centre voué à des administrations, puisque les administrations ferment en principe à 18 heures et que les quartiers qui leur sont affectés sont des quartiers qui sont morts la nuit. Je ne dirai pas qu'il n'y a pas suffisamment d'animation dans le centre-ville, mais ce serait peut-être un peu dommage de réaliser uniquement des bâtiments destinés à des locaux administratifs, alors qu'on est tout près du centre-ville.

La motion de Monsieur MOUQUIN à cet égard est très utile, parce qu'elle permet à la Municipalité d'entamer et d'engager cette réflexion qu'il faudra peut-être engager avec les responsables de l'Etat. C'est donc, je crois pouvoir le dire, une motion que la Municipalité accueille volontiers.

Plus personne ne demande la parole et **à une évidente majorité, cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

* * * * *

Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (NEM)

En introduction et pour écarter toute confusion sur le sujet, je tiens à préciser que la question suivante ne porte pas sur les 523 requérants récemment déboutés, mais sur un tout autre sujet, sur une tout autre problématique, ce que les spécialistes appellent les NEM, les personnes sous le coup d'une non entrée en matière.

Depuis le mois de mai dernier, la non entrée en matière a été appliquée pour des requérants d'asile qui ne remplissaient pas un certain nombre de conditions. D'ici la fin de l'année, environ 800 personnes auront ainsi quitté les centres de contrôle avec la consigne de retourner chez elles. Pour nombre d'entre elles, disparues dans la nature, aucun retour n'est concevable.

Jusqu'au mois dernier, la FAREAS tolérait la présence de ces personnes dans leurs centres, en journée. Suite à divers problèmes de cohabitation avec les requérants résidant dans les centres, la FAREAS en a interdit l'accès aux NEM. Il n'en demeure pas moins que nombre de personnes frappées par la NEM vivent dans l'ombre dans notre pays, dépendantes de la solidarité de leurs communautés ou vouées à elles-mêmes.

Voilà donc le résultat de solutions expéditives, dictées par la Berne fédérale dont le premier effet concret est la précarisation de nombreuses personnes. Cette situation aura forcément pour conséquence une augmentation de l'insécurité et il faudra bien que ces gens se nourrissent, dorment et en fin de compte survivent, plus ou moins dans l'illégalité.

Notre Ville, par sa taille et sa fonction de ville-centre, est forcément concernée par ces gens passés dans l'illégalité. Bien que les autorités communales ne soient pas responsables de cette situation, notre Ville en subit les conséquences. Dès lors,

- Comment notre Municipalité aborde-t-elle la situation ?
- A combien estime-t-on les NEM qui vivent à Yverdon-les-Bains ?

- Permettra-t-on que des gens restent sans toit et forcément dormiront au mieux sous les ponts, dans des corridors ou dans une cave ?
- L'ouverture d'un abri PC, à l'image du centre du Coteau Fleuri à Lausanne, ou une autre structure, surtout pour les mois d'hiver, est-elle prévue ?
- Y a-t-il à ce jour, des effets visibles liés à cette nouvelle vague de personnes vivant dans la clandestinité ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que c'est un problème suffisamment complexe et sérieux pour que la Municipalité se penche sur vos questions, Monsieur le Conseiller et y réponde en toute dignité lors d'un prochain Conseil.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Excusez-moi d'intervenir après vous, Monsieur le Syndic, mais les mois d'hiver, en février, auront passablement passés, il fait froid en décembre et en janvier et j'ose espérer que des mesures seront prises dans un certain sens. Je vous remercie.

* * * * *

Question de Monsieur Albert MARTIN (Poubelles au centre-ville)

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal BURKHARD.

Depuis quelques temps, des sacs poubelles « garnissent » les rues du centre-ville. Ces sacs sont déposés la plupart du temps sitôt après le ramassage officiel.

Les poubelles publiques, malgré qu'elles soient vidées une ou deux fois par jour, débordent de déchets ménagers, ainsi que de bouteilles en plastique et en verre.

Très souvent, surtout la nuit, les sacs poubelles servent de ballon de foot, parfois on leur met le feu, ou alors ce sont les chiens qui s'en chargent. Vous pouvez imaginer le désordre que cela fait. A vrai dire, ce n'est pas l'image que l'on voudrait donner de notre centre-ville ! D'où ma question :

- Devant cette situation, comment la Municipalité envisage-t-elle de rappeler aux contrevenants les termes du règlement de police qui prévoit que les poubelles ne soient déposées sur la voie publique que quelques heures avant le passage du service de la voirie ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Merci de votre excellente question qui me permettra de faire de la réclame pour l'ordre en Ville.

Monsieur le Conseiller MARTIN, il y a effectivement des problèmes au centre-ville. Nous avons eu récemment, à la rue d'Orbe, vers la fontaine après les centres commerciaux, des dizaines de poubelles posées chaque dimanche et éventrées pendant la nuit. Nous les avons ramassées à plusieurs reprises, et avons finalement décidé d'écrire à tous les habitants de la rue d'Orbe. Depuis environ deux mois, c'est un cas qui est réglé, il n'y a plus de poubelles déposées le dimanche.

Nous avons un autre problème en Ville ; certains commerces ferment le samedi et ne rouvrent que le mardi. En sortant de leur commerce, les poubelles sont déposées et elles y sont jusqu'au mardi matin. De ceci, nous sommes conscients, nous faisons des tournées et nous allons les ramasser.

Malheureusement, dans les quartiers périphériques, ce sont les renards qui ouvrent fréquemment les poubelles. Systématiquement, le matin, le Service des travaux fait le nécessaire.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a posé en 2004, 41 nouvelles poubelles en Ville et dans les abords immédiats du centre-ville. Qui dit poser les poubelles dit les vider : deux fois par jour au centre et une fois par jour à l'extérieur du centre-ville. Pour des raisons de confort, le Service des travaux, qui avait pendant un certain nombre d'années, trois secteurs bien distincts en Ville pour le ramassage des déchets, a créé un quatrième secteur. Certaines petites rues connaîtront un changement et les gens devront s'habituer à poser leurs poubelles le mardi au lieu du lundi, etc., ceci n'est pas grave. De cette façon, nous sommes sûrs de pouvoir terminer les tournées le jour où il y a surcharge de déchets, ce qui n'était pas le cas actuellement. Vous avez peut-être tous remarqué que le papier, qui devait être ramassé le mercredi, restait sur place jusqu'au jeudi matin. S'il s'agit d'une nuit calme, sans pluie et sans vandales, cela ne crée pas de problème, mais s'il y a des intempéries ou autre, on retrouve tout au milieu de la rue.

Ce qu'on va faire, Monsieur le Conseiller MARTIN, c'est intensifier l'information, car je crois que la répression, ce sera en tout dernier recours. Je crois qu'il faut habituer nos concitoyens à poser leurs poubelles le jour qu'on leur demande et pas deux jours avant, ou une semaine avant.

Les Conseillers qui ont emprunté la rue des Jordils ce soir ont remarqué un tas de cartons à l'entrée des Jordils. Il y a quatre possibilités :

1. Ou la personne l'a posé trop tard le matin, le passage avait déjà eu lieu.

2. Elle l'a posé trop tôt et il est éventré.
3. La troisième possibilité est que le sous-traitant a eu trop de travail et n'a pas pu terminer sa tournée.
4. Ou, une quatrième possibilité, c'est que cette personne se soit trompée de semaine, n'a pas lu l'ancien papier que vous avez tous à la maison, qui était peut-être un peu moins lisible que celui qu'on a sorti cette semaine, où les explications sont plus claires.

Pour ceux qui ne l'ont pas reçu, n'ayez crainte, vous le recevrez, nous avons décidé, au Service des travaux, de le faire porter par nos services, secteur par secteur, afin d'être sûr que chacun le trouve dans sa boîte aux lettres.

Monsieur MARTIN, poubelles en Ville... on va éduquer la population, il faut que les gens trient, qu'ils sortent les poubelles au bon moment. Vous avez raison, j'admets votre remarque et il est vrai qu'il y a un laisser aller dans la population, il y a une certaine population qui ne sait pas ce que c'est que de trier, qui ne sait pas ce que cela signifie de respecter un règlement. On va informer, dans le Journal communal, par des articles de Presse, on va indiquer où on peut appeler le Service des travaux pour aller ramasser un coin qui aurait été vandalisé, mais dans tous les cas, nous veillons journallement à la propreté de notre Ville ; on va y aller petit à petit, mais on va arriver à influencer le comportement des gens. Remarquez que cette incivilité est le fait d'une minorité ; la grande majorité de notre population se conforme aux ordres qu'on donne.

C'est tout ce que je peux vous dire ; nous veillons au grain, c'est difficile, car on arrive vers les Fêtes et il y aura encore plus de déchets. Les gens vont partir en vacances et ils ont l'habitude - ce point-là je l'avais oublié - de poser leurs poubelles le lundi matin lorsqu'ils partent en vacances, même si on doit les ramasser le mercredi ou le jeudi. Cela n'est pas possible et il faut que les gens soient conscients qu'ils ont un voisin, un gosse, un ami, qui va sortir leurs poubelles à la date précise que nous recommandons.

J'espère avoir répondu à votre question et je vous remercie.

Monsieur Albert MARTIN :

Je remercie Monsieur BURKHARD pour la réponse qu'il m'a donnée et j'aimerais, par la même occasion, remercier les gens de la voirie qui font le maximum pour que l'on ait une Ville propre.

* * * * *

Question de Monsieur Walter ECKINGER (Temps d'intervention de la Police)

J'ai vécu un fait divers hier matin qui m'a laissé songeur. A 11h30, un collègue qui a une boutique, a attrapé une voleuse dans son propre magasin. Celle-ci s'est débattue avec lui ; on était trois personnes qui avons instantanément appelé la Police et celle-ci a mis 15 minutes pour arriver.

Si la personne qu'on attrape est armée, nous on sera mort... Je peux peut-être me permettre de mettre le mot de la Police de proximité entre guillemets. Merci.

* * * * *

Madame la Présidente :

Y a-t-il d'autres interventions ? La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais m'excuser auprès de Monsieur le Conseiller VENIZELOS et de Madame la Conseillère GIORGIATTI, car j'ai peut-être effectivement été un peu rapide tout à l'heure.

Cela m'a permis de réunir quelques éléments et j'aimerais vous rassurer. Vous avez fait allusion au climat, à l'hiver et j'aimerais vous dire qu'à notre connaissance, personne ne dort à la belle étoile à Yverdon. J'en ai pour preuve le fait que - vous l'avez soutenu et je vous en remercie – la Commune soutient le Sleep-in financièrement et nous avons là la possibilité d'acheminer des personnes qui seraient dans le besoin pour y passer la nuit, y assurer leur hygiène et prendre un repas chaud, le tout pour une somme très modique. J'imagine également que l'Armée du Salut fait dans ce domaine un travail tout à fait intéressant et discret.

Nous prendrons donc des contacts auprès de ces deux institutions pour voir dans quelle mesure celles-ci répondent aux attentes de ces personnes. Nous avons besoin de nous documenter pour entrer dans un monde qui est assez discret, qui fait l'objet de peu d'information. Pour le surplus, nous vous répondrons lors d'un prochain Conseil.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Disparition du Journal d'Yverdon)

J'adresse une question à la Municipalité.

Bonjour le printemps...

La Presse Nord vaudois, que nos concitoyennes et concitoyens appellent encore familièrement Journal d'Yverdon, va disparaître alors que les bourgeons apparaîtront.

Certes, il y aura une édition annoncée pour notre région dans ce qui sera bientôt le seul quotidien romand. Cette édition, dans un premier temps, contiendra un cahier de six pages, dont plusieurs consacrées aux avis officiels et annonces. Et l'abonnement sera à un nouveau tarif.

Que veut le peuple ? En étant à l'écoute de la population, force est de constater que les habitants d'Yverdon-les-Bains veulent souvent, si ce n'est en général, un journal qui relate par le détail les faits et gestes de la région.

La Commune d'Yverdon-les-Bains va sacrifier Fr. 70'000.- par année pour une feuille occasionnelle simpliste.

La Municipalité s'est-elle penchée attentivement sur les possibilités de création et de viabilité d'un nouveau journal d'Yverdon, qui serait complémentaire au tout puissant groupe Edipresse ? Avec, dans un premier temps, la participation active pour un résultat concret de l'ADNV, de la SIC et de l'OTTY, qui devraient être prêts à une telle collaboration qui va droit dans leurs vues, du moins sur le papier.

Pourquoi la Commune se lancerait-elle dans une telle opération, me rétorquerez-vous ? Parce qu'il s'agit d'un service public et qu'à défaut de promoteurs privés suffisamment motivés, la Commune pourrait en être l'initiateur et le moteur. Il va sans dire que son rôle serait rassembleur et non pas de seul investisseur et de gestionnaire.

Cela va-t-il aggraver nos finances et peser sur les contribuables ? Certainement pas avec du professionnalisme. Je veux pour exemples deux journaux de proximité.

En 1989, la société du Journal d'Yverdon cessait la publication de la Feuille d'avis de Sainte-Croix. Un groupe de personnalités du balcon du Jura se lançait alors dans l'aventure et créait une société coopérative qui édite depuis bientôt 15 ans le Journal de Sainte-Croix avec deux parutions par semaine. Et je n'ai pas entendu d'échos de renflouement de la caisse par les communes qui sont parties prenantes.

Sur l'autre versant de la colline, le Courrier du Val de Travers Hebdo couvre à satisfaction les 11 communes du vallon et laisse, semble-t-il, de substantiels bénéfices à l'éditeur.

Un peu plus loin de nous, la Gruyère, avec ses trois éditions hebdomadaires, consacrées uniquement aux nouvelles de Suisse et de la région Bulle-Châtel-St-Denis, sans aucun article faisant référence aux nouvelles de l'étranger, a passé le cap de sa 123^{ème} année d'existence, sans encombre.

En conclusion, il serait vivement souhaitable qu'Yverdon-les-Bains joue son rôle de ville-centre et tente, une fois n'est pas coutume, de contenter la population plutôt que de lui imposer ses vues.

Et je ne pourrais terminer autrement ces affaires de presse que par : « Bonsoir » !
Merci de votre attention.

* * * * *

Madame la Présidente :

Y a-t-il d'autres interventions ?

Cela ne semble pas être le cas et nous avons donc terminé avec l'ordre du jour de notre Conseil ; je vais souscrire au traditionnel discours final de la Présidente.

Discours de Madame la Présidente du Conseil communal, Nathalie SAUGY

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues et Conseillers communaux,

Voilà, ce jeudi c'est fini ...

On ne va pas se dire au revoir comme sur le quai d'une gare,
J'aimerais pourtant vous remercier de votre attitude à mon égard.

Voilà, c'est fini ...

Ce soir le moment est venu,
De faire le bilan de ce qui est advenu.

Voilà,

Sans mélancolie, je désire vous parler d'espoir ce soir,
Parler de cet élan qui stimule l'imagination, démultiplie les forces et chasse les idées noires.

Bien que ce pays compte toujours trop de chômeurs,

Que trop d'hommes, de femmes et d'enfants manquent encore du nécessaire ici,
Que dans des pays pas si lointains règnent la faim, la guerre, l'injustice et la peur,
Que notre environnement s'épuise petit à petit.

Sans mélancolie, je désire vous parler d'espoir ce soir,
Saluer le Conseil des Jeunes qui revit,
Et le vote des étrangers enfin acquis.
Relever l'action de milliers d'hommes et de femmes qui
Aux quatre coins du monde s'unissent pour combattre le désespoir

Voilà, ce jeudi c'est fini...
Pas de tristesse, mais de la joie !
Ce fut une expérience remarquable,
Empreinte de convivialité et d'amitié,
A défendre des idées, pas toujours partagées,
Mais respectées parce qu'écoutées.

Voilà, c'est fini ...
Pas de tristesse, mais de la joie !
Merci à Claudine, Anne, Danièle, Josiane et Vincent,
Et au Greffe en passant,
A Claude et Philippe, les huissiers,
Qui m'ont assistée avec tant de célérité,
A Yann Dénervaud,
Et au Club Vidéo,
Qui à chaque séance,
Discrets et efficaces ont filmé en silence.

Voilà...
Pas de tristesse, mais de la joie !
Sachez que j'ai pris plaisir à ce mandat,
J'ai apprécié cette année-là,
Marquée du sceau d'une passion commune,
Notre Commune !

Un dernier mot enfin, merci
A mon mari,
Et à mes enfants,
Qui au jour le jour partagent mon engagement.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)



Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers Collègues Municipaux,

Dans quelques instants, Madame la Présidente va lever cette séance qui est la 10^{ème} et la dernière de cette année 2004.

Auparavant, je tiens à remercier les membres de votre Conseil pour leur active participation, leur écoute attentive à la gestion de la Commune.

Malgré un ordre du jour parfois chargé, parfois pas, vous avez pris le temps nécessaire pour traiter chaque objet avec soin. Vous avez toujours siégé dans un esprit constructif. Je m'en réjouis et je forme le vœu que nous puissions continuer de travailler dans ce climat en 2005.

Je remercie mes collègues de la Municipalité pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année. Je tiens à relever que je préside avec plaisir une Municipalité dont les séances hebdomadaires se déroulent dans une ambiance toujours cordiale.

Je remercie aussi Mesdames et Messieurs les secrétaires, scrutatrice et scrutateur, huissière et huissier, grâce auxquels votre Conseil peut siéger et délibérer dans de bonnes conditions.

Et pour terminer, Madame la Présidente, je vous félicite de la parfaite tenue des séances qui a contribué à l'efficacité des débats et pour votre message d'espoir. Je vous remercie très sincèrement de votre excellent travail et je vous remets ces quelques fleurs au nom de la Municipalité.

(Applaudissements)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, selon la tradition, la dernière séance du Conseil de l'année est suivie d'un apéritif. J'ai donc le plaisir de vous y convier.

J'en profite, puisque j'ai la parole, pour vous souhaiter, au nom de la Municipalité, un joyeux Noël, ainsi que mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2005.

(Applaudissements)

Madame la Présidente :

Je lève cette séance en vous souhaitant également à vous et à vos familles de joyeuses Fêtes. Je vous donne rendez-vous au 3 février 2005, pour autant qu'il y ait de la matière. Je vous remercie de votre participation.

Il est 22h54.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Nathalie SAUGY-ANHORN

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 9 décembre 2004

	Pages
1. Appel	346
2. Démissions	347
3. Assermentations	349
4. Communications de la Présidente	349
5. Communications de la Municipalité	350
6. Préavis no 37/04 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 680'000.- : a) pour l'installation d'un système de ventilation, d'une sonorisation ainsi que le remplacement de l'écran de projection et divers travaux d'aménagements et d'entretien au Théâtre Benno Besson, b) Pour l'achat d'un nouveau piano de concert à l'Echandole, et pour l'aménagement d'une médiathèque à la Bibliothèque publique. (Madame Fabienne GOGNIAT LOOS, rapportrice)	350
7. Préavis no 34/04 concernant l'adoption du budget pour l'année 2005 (Monsieur Roland FAVRE, Président de la Commission des finances, rapporteur) ...	356
8. Election du Bureau du Conseil communal pour 2005	381
9. Propositions individuelles et interpellations.	388
<i>Question de Madame Valérie JAGGI (Fédération internationale d'Escrime dans notre Cité)</i>	388
<i>Motion de Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN (Maison de Commune).....</i>	389
<i>Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (NEM)</i>	391
<i>Question de Monsieur Albert MARTIN (Poubelles au centre-ville).....</i>	392
<i>Question de Monsieur Walter ECKINGER (Temps d'intervention de la Police).....</i>	395
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Disparition du Journal d'Yverdon).....</i>	395
<i>Discours de Madame la Présidente du Conseil communal, Nathalie SAUGY</i>	397
<i>Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER</i>	399

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site
 (Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions – Archives des décisions)